

Pierre CASSART

Tarbois, 21 4052 Beaufays, le 08-07-22

Docteur en médecine vétérinaire
Lic. HTDAOA
O.M.V. 1290

Chère Consœur, Cher Confrère,

Comme vous en avez été récemment informés de nouvelles élections ordinaires se profilant dans les semaines qui vont suivre.

Très attentif à l'image d'une formation - la nôtre - qui s'intègre de plus en plus dans un contexte davantage pluriel (médecine, société, anthroozoonoses, élevages, économie, sécurité alimentaire, enseignement...) l'éventail des missions de l'Ordre des Médecins Vétérinaires s'est bien élargi depuis sa création par la Loi de 1950 et celle relative à l'exercice de la MV de 1991.

Sans nullement obérer les principes généraux et les règles relatifs à la moralité, l'honneur, la discrétion, la dignité et au dévouement indispensables à l'exercice de la profession tels que repris dans les textes originels et le Code de Déontologie, force est d'admettre que faisant suite à l'évolution fulgurante de notre activité, l'OMV se trouve de facto amené à adapter sa focale en accordant de l'attention aux détails et, sans despotisme sournois, d'envisager une certaine fluidité des usages.

Si l'Ordre n'a aucune compétence ni prétention syndicale - diverses structures au sein de notre pays assumant judicieusement cette mission- la complémentarité de l'un par rapport à l'autre et réciproquement ne peut s'avérer dans certains dossiers que productive.

Mon implication réitérée (1993-99 et 2016-22) au sein du Conseil de l'Ordre ainsi que mon parcours professionnel (clientèle mixte à majorité canine (1977-97), administration (1997-2014), enseignement (part time) et expertises, m'ont ouvert à une vision davantage synoptique de notre profession et à défendre via le Conseil de l'Ordre, dans le respect des règles déontologiques et réglementaires, les opportunités qu'elle peut offrir aux jeunes et moins jeunes consœurs et confrères.

Bien confraternellement,

Dr Pierre Cassart